

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 05245

Numéro SIREN : 799 066 428

Nom ou dénomination : 1.2.3. CAR

Ce dépôt a été enregistré le 18/02/2020 sous le numéro de dépôt 4236

Greffé du tribunal de commerce de Créteil



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 18/02/2020

Numéro de dépôt : 2020/4236

Déposant :

Nom/dénomination : 1.2.3. CAR

Forme juridique :

N° SIREN : 799 066 428

N° gestion : 2013 B 05245



[Handwritten signature]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD

2019

Exercice ouvert le <u>01012018</u>	et clos le <u>31122018</u>	Régime simplifié d'imposition <input checked="" type="checkbox"/>	X
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime Réel normal <input type="checkbox"/>	
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>			

A | IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: SAS 1.2.3. CAR	Adresse du siège social: L1206
SIRET <u>7 9 9 0 6 6 4 2 8 0 0 0 1 9</u>	Ancienne adresse en cas de changement:
Adresse du principal établissement: 0181 AV DIVISION LECLERC 94190 VILLENEUVE ST GEORGES	

B | RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B | ACTIVITÉ

Activités exercées	Entretien et réparation de véhicules aut	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31% <input type="checkbox"/> 0 Bénéfice imposable à 28% <input type="checkbox"/> 9 275 Déficit <input type="checkbox"/>	
	Bénéfice imposable à 15% <input type="checkbox"/> 38 120	

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% <input type="checkbox"/>	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% <input type="checkbox"/>
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19% <input type="checkbox"/>	PV à long teme imposables à 0% <input type="checkbox"/> PV exonérées art. 238 quindecies <input type="checkbox"/>

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i> <input type="checkbox"/> Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/> Zones franches urbaines <input type="checkbox"/> Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i> <input type="checkbox"/> Bassins urbains à dynamiser <input type="checkbox"/> Zones franches d'activités <input type="checkbox"/> Autres dispositifs <input type="checkbox"/> Zone de Restructuration de la défense <input type="checkbox"/>
(BUD), art 44 <i>sexdecies</i> art. 44 <i>quaterdecies</i>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/> Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/> Plus-values exonérées relevant du taux à 15% <input type="checkbox"/>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/> Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X <input type="checkbox"/>
--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E | CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4
1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-1-1 <i>quinquies C</i>), cocher la case <input type="checkbox"/>
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies C-1-2</i>), cocher la case <input type="checkbox"/> dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé :	
Viseur conventionné <input type="checkbox"/> Visa : CGA <input type="checkbox"/>	
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du comptable :	
- du conseil SARL RCA INFORMATIQUE 177 rue Robespierre 93170 BAGNOLET	CCPIE CONFORME A L'ORIGINAL
- du CGA ou du viseur conventionné :	Tél : 0142872820
- N° d'agrément :	Tél :



H. RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même a		Payées par un établissement chargé du service des titres b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)	

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS

MOINS VALUES A LONG TERME IMPOSEE A 10%

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	6 721	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT restant à reporter	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SAS 1.2.3. CAR
799066428 ISI

Au titre de l'année N

31/12/2018

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	
	PME au sens communautaire	

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
CIC - CI Compétitivité et l'emploi	403

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	Dont montant préfinancé
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	6 721
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		





Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bas du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 1.2.3. CAR						Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise 0181 AV DIVISION LECLERC 94190 VILLENEUVE ST GEORGES							
Numéro SIRET* 7 9 9 0 6 6 4 2 8 0 0 0 1 9							
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 Durée de l'exercice précédent* 12							
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF						Exercice N clos le 31/12/2018 Exercice N-1 clos le 31/12/2017	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	70 000	012	70 000	70 000	
		014	350	016	350	350	
	Immobilisations corporelles*	028	52 842	030	38 253	14 588	20 164
	Immobilisations financières* (1)	040	3 300	042		3 300	3 300
	Total I (5)	044	126 492	048	38 253	88 238	93 814
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	2 150	052	2 150	3 658
		Marchandises *	060	21 276	062	21 276	7 462
	ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
		Créances (2)	068	9 838	070	9 838	
			072	4 473	074	4 473	4 659
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	27 765	086	27 765	1 827	
	Charges constatées d'avance *	092	1 094	094	1 094	3 221	
	Total II	096	66 598	098	66 598	20 830	
	Total général (I + II)	110	193 091	112	38 253	154 837	114 644
				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	10 000	10 000	
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées*			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131)	132			
	Report à nouveau			134	21 384	20 672	
	Résultat de l'exercice			136	34 360	711	
	Provisions réglementées			140			
		Total I		142	65 745	31 384	
		Provisions pour risques et charges	Total II	154			
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	17 825	14 678	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)	169	55 083)	172	71 266	68 582	
	Produits constatés d'avance			174			
	Total III		176	89 092	83 260		
	Total général (I + II + III)		180	154 837	114 644		
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT



A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises* Production vendue { biens services*	dont export et livraisons intracommunautaires	{ 209 215 217	210 214 218	20 349 207 859	34 671 162 961
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)			222		
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	797	9
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	229 006	197 643
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	28 811	8 700
	Variation de stocks (marchandises)*			236	(13 814)	10 314
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	93 081	70 019
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*			240	1 508	(1 338)
CHARGE D'EXPLOITATION	Autres charges externes* : (dont crédit bail : 120 – immobilier :)			242	52 920	47 759
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 239	244	3 077	5 221
	Rémunérations du personnel*			250	6 318	29 314
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	853	8 509
	Dotations aux amortissements*			254	8 731	8 407
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	51	232
		260				
	Total des charges d'exploitation (II)			264	181 541	187 139
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)			270	47 464	10 503
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280	
	Produits exceptionnels			(IV)	290	1 409
	Charges financières			(V)	294	644
	Charges exceptionnelles { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinques D)	347		300	5 553	9 764
		348				
	Impôts sur les bénéfices*			(VI)	306	8 315
	2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)			310	34 360	711
	B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2	312	34 360	314
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
Réintegraisons	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)			324	8 315	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		écart de valeurs liquidatives sur OPCVM 248	330	5 122	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138		
Déductions	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44. duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990		
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44. sexdecies)			992		
	Dépendance					
	Dépendance					
	Dépendance					
	Dépendance					
	Dépendance					
	Dépendance					
	Dépendance					
Déficits	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	47 394	354
	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356		
	Déficits antérieurs reportables :* dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	47 395	372

**ÉTAT ANNEXE à : 2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIÉ
DE L'EXERCICE (en liste)**

N° 2033-B
1 / 1

31/12/2018

SAS 1.2.3. CAR
799066428 IS1

31/12/2018

B - RESULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

**ETAT ANNEXE à : 2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIÉ
DE L'EXERCICE (en liste)**

N° 2033-B

SAS 1.2.3. CAR
799066428 IS1

31/12/2018

B - RESULTAT FISCAL

Divers à déduire

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)								Désignation de l'entreprise : SAS 1.2.3. CAR		Néant <input type="checkbox"/> *
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations corporelles		Fonds commercial	400	70 000	402		404	406	70 000	
		Autres	410	350	412		414	416	350	
		Terrains	420		422		424	426		
		Constructions	430		432		434	436		
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440	24 254	442	3 255	444	100	446	27 410
		Installations générales, agencements divers	450	25 431	452		454		456	25 431
		Matériel de transport	460		462		464		466	
		Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476	
Immobilisations financières		480	3 300	482		484	486	3 300		
TOTAL		490	123 336	492	3 255	494	100	496	126 492	
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles		Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
		Terrains	510		512		514		516	
		Constructions	520		522		524		526	
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530	18 874	532	5 175	534		536	24 050
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540	10 647	542	3 556	544		546	14 203
		Matériel de transport	550		552		554		556	
		Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
		TOTAL		570	29 522	572	8 731	574		576
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5				
		6	7	8	9	10				
Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values					
					Court terme * ⑤	Long terme				
	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧							
	1									
	2									
	3									
	4									
	5									
	6									
	7									
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾	579		Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i>)						591				
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 1.2.3. CAR

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Immobil. incorporelles	Dotations	700	705	Reprises	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains		710	715		2				
Constructions		720	725		3				
Inst. techniques mat. et outillage		730	735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.		740	745		5				
Matériel de transport		750	755		6				
Autres immobilisations corporelles		760	765		7				
TOTAL		770	775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	780			
II DÉFICITS REPORTABLES		III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996			
Déficits reportables		984							
Déficits de l'exercice		860							
Total des déficits restant à reporter		870							
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*						380			
N° du centre de gestion agréé						388			
Montant de la TVA collectée						374		43 584	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378		20 469	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT



Désignation de l'entreprise : SAS 1.2.3. CAR

Néant *

Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	376	1.00
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**I Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	228 208
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	797
	TOTAL 1	106 229 005

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	13 814
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
	TOTAL 2	144 13 814

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	131 899
Variation négative des stocks	145	1 508
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	21 153
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	21 760
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	51
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
	TOTAL 3	152 176 374

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	66 445
-----------------------------	-----------------------------	-----	--------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC et 1329-DEF)	117	66 445
--	-----	--------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.
--

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	X	022	229 005
Chiffre d'affaires de référence CVAE			023	
Effectifs au sens de la CVAE			026	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				
Période de référence	024	0 1 / 0 1 / 2 0 1 8	160	3 1 / 1 2 / 2 0 1 8
Date de cessation			186	/ / /

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD

Formulaire obligatoire
(art. 18 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

Néant *

EXERCICE CLOS LE

31122018

N° SIRET

7 9 9 0 6 6 4 2 8 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 1.2.3. CAR

ADRESSE (voie)

0181 AV DIVISION LECLERC

CODE POSTAL

94190

VILLE

VILLENEUVE ST GEORGES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MERABET Prénom(s) SADDEK

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 19031963 N° Département 99 Commune BONE Pays ALGÉRIE

Adresse : N° 0007 Voie av. DES TILLEULS
Code Postal 91800 Commune BRUNOY Pays FRA

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.



J. H. L.

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY

$$\begin{array}{|c|} \hline 1 \\ \hline \end{array}$$

Désignation de l'entreprise SAS 1.2.3. CAR
0181 AV DIVISION LECLERC
94190 VILLENEUVE ST GEORGES
799066428 ISI

31/12/2018

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CA20CHAAVA

$$\begin{pmatrix} 1 & \\ & 1 \end{pmatrix}$$

Désignation de l'entreprise SAS 1.2.3. CAR
0181 AV DIVISION LECLERC
94190 VILLENEUVE ST GEORGES
799066428 ISI

31/12/2018

1.2.3 CAR
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES
CAPITAL SOICAL : 10 000 EUROS
SIEGE SOCIAL :
181 AV DIVISION LECLERC
94190 VILLENEUVE ST GEORGES
RCS BOBIGNY 799 066 428

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE SUR LES COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

**PRESENTÉ ET LU A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 JUIN 2019**

Chers Associés,

Je vous ai réunis, ce jour, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, en exécution des prescriptions légales, pour vous rendre compte de ma gestion durant l'exercice écoulé, ouvert le 1^{er} Janvier 2018 et clos le 31 Décembre 2018, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels, le présent rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, et la proposition d'affectation des résultats.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable révisé.

Les règles et méthodes comptables retenues sont indiquées dans l'annexe.

Les rapports de la gérance, les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les délais prévus par la loi.

I – MARCHE DE LA SOCIETE

Je vous présente les comptes qui se soldent par un **bénéfice 34 360 €**.

Ainsi, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'élève à la somme de :	228 208 €
Autres produits	797 €
Total des produits d'exploitation	229 006 €
Les charges d'exploitation s'élèvent à	181 541 €

	<u>31/12/18</u>	<u>31/12/17</u>
Celles ci comprennent :		
Achats de marchandises	28 811 €	8 700 €
Stock de marchandises	(13 814) €	10 314 €
Achats de matières premières	93 081 €	70 019 €
Variation de stock (marchandises)	1 508 €	(1 338) €
Autres charges externes	52 920 €	47 759 €
Impôts, taxes et versement assimilés	3 077 €	5 221 €
Rémunération du personnel	6 318 €	29 314 €
Charges sociales	853 €	8 509 €
Dotations aux amortissements sur immobilisations	8 731 €	8 407 €
Autres charges	51 €	232 €
TOUTAU EGAUX	181 541 €	187 139 €

Si nous faisons la différence entre les produits et les charges d'exploitation, nous obtenons un **bénéfice d'exploitation de 47 464 €**

Il faudra rajouter les Produits Exceptionnels pour **1 409 €**, plus les produits financiers **0 €** ensuite déduire l' Impôt sur les bénéfices **8 315 €** , plus les Charges financières **644 €** , plus les Charges exceptionnelles de **5 553 €**, nous obtenons un Résultat comptable **bénéfice 34 360 €**

II PRESENTATION DES COMPTES – RESULTATS DE L'EXERCICE – PROPOSITION D'AFFECTATION

A la lecture des comptes annuels arrêtés au **31 Décembre 2018**, ledit exercice s'est soldé par un **bénéfice de 34 360 €** que je vous propose d'affecter en Report à Nouveau.

Ainsi le compte « **CAPITAUX PROPRES** » s'établira de la manière suivante :

- Capital social	10 000 EUROS
- Réserve légale	1 000 EUROS
- Report à nouveau	54 744 EUROS
<u>SOIT</u>	<u>65 744 EUROS</u>

Je vous signale en outre qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée aux cours des trois derniers exercices, et qu'en conséquence, les associés ne disposent à ce titre d'aucun crédit d'impôt, ni d'abattement de 40%.

Je souhaite que mes propositions emportent votre approbation, et que vous voudrez bien me donner quitus de ma gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

LE PRESIDENT

Monsieur MERABET Saddek



1.2.3 CAR
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES
CAPITAL SOICAL : 10 000 EUROS
SIEGE SOCIAL :
181 AV DIVISION LECLERC
94190 VILLENEUVE ST GEORGES
RCS BOBIGNY 799 066 428 00012

ASSEMBLEE GENERALE ORDINIAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2019

PROCES-VERBAL

Approbation des comptes de l'exercice clos 31/12/2018

L'an deux mille dix-neuf, le 30 juin à Villeneuve St Georges,

Monsieur MERABET Saddek, associé et président
Monsieur MERABET Oualid, actionnaire

de la société « **1.2.3 CAR** » , société par actions simplifiée **au capital de 10 000 €**, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro **799 066 428**, et dont le siège social est situé **181, AV Division Leclerc 94190 Villeneuve St Georges**

Après avoir exposé qu'il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice du **01 septembre 2018 au 31 décembre 2018** ,

Les actionnaires détenant l'intégralité des parts composant le capital social, L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée.

L'Assemblée est présidée par Monsieur MERABET Saddek, Président et actionnaire de la Société.

Monsieur le Président met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts.,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société au **31 Décembre 2018**, ainsi que les comptes annuels
- le rapport de gestion de la gérance sur lesdits comptes,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966,
- le texte des résolutions proposées à vote de l'Assemblée.

Puis, Monsieur le Président déclare que le texte des résolutions ainsi que les rapports de la gérance, et les documents comptables ci-dessus visés, à l'exception de l'inventaire ont été adressés à ses actionnaires, quinze jours avant la date de la présente réunion, et que l'inventaire a été tenu à leur disposition, au siège social, depuis cette année.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société au cours de l'exercice social clos le **31 Décembre 2018**, et lecture du rapport spécial sur les conventions visées par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.
- Examen et approbation des comptes annuels arrêtés au **31 Décembre 2018**.
- Affectation des résultats
- Rémunération du Président
- Quitus de sa gestion à la Gérance
- Distribution de dividendes
- Questions diverses

Puis Monsieur le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance sur les comptes de l'exercice social clos le **31 Décembre 2018**,
- du rapport spécial sur les conventions visées par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Cette lecture terminée, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont alors échangées, et après avoir satisfait aux questions posées par ses associés, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que tous les actionnaires sont présents, couvre l'action en nullité qui aurait pu être intentée pour défaut de convocation à la présente Assemblée dans les formes et délais fixés par décret, et ce conformément à l'article 57 de la loi du 24 juillet 1966.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance, l'Assemblée des associés approuve les comptes annuels arrêtés au **31 Décembre 2018**, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise des éléments comptables, faisant apparaître, pour l'exercice social clos le **31 Décembre 2018**, un bénéfice de **34 360 Euros**, décide de reporter la somme en Report à nouveau.

Elle prend acte, que par la suite de ladite affectation, le compte « **CAPITAUX PROPRES** » s'établira de la façon suivante :

- Capital social	10 000 EUROS
- Réserve légale	1 000 EUROS
- Report à nouveau	54 744 EUROS
SOIT	<u>65 744 EUROS</u>

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Le Président n'a pas perçu de rémunération pour l'année 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve à la gérance, pour tous les actes de gestion antérieur au **31 Décembre 2018**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, déclare qu'aucune de ces conventions n'a été passée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale constate qu'aucune distribution de dividende a été effectuée durant les trois dernières années.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs à Monsieur MERABET Saddek, Président ainsi qu'au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations, en vue de l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix sept heures trente.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, est signé de tous les associés présents.

Monsieur MERABET Saddek



Monsieur MERABET Oualid

